

Début du conseil d'école à : 18h00

Etaient présents :

- M. Hugon, Maire de Lux et Mme Hoffmann, Conseillère Municipale Déléguée enfance-jeunesse-scolaire
- M. Perrin, Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription de Chalon 1
- Mmes Baribeau, Charitat et Maurer, MM. Alotte, Birault et Million, représentants de parents d'élèves
- Mmes Grandvoinet, Lojkiewiez, Moine, Martone et Ravet, enseignantes et MM. Chamfroy et Prudent, enseignants
- Mme Bernard, AESH et Mmes Zelenkaskis et Chautemps, ATSEM

Etaient excusés :

- M. Lumineau, représentant de parents d'élèves
- Mmes Angst, Lopez et Assemat, enseignantes et M. Jarlan, enseignant Titulaire Remplaçant rattaché à l'école de Lux
- Mmes Crance, Dumont, Louis et Mansri, AESH.
- Mmes Gladie GUILLAUME et Charlène COPONAT, JVSC (Jeunes Volontaires en Service Civique).

Président : - M. Prudent, directeur d'école.

Secrétaire : - M. Alotte, représentant de parents d'élèves.

0) Accueil des Représentants de Parents d'Elèves nouvellement élus

Les nouveaux représentants de parents d'élèves sont encouragés à questionner le Conseil d'École au fil de l'ordre du jour s'ils le souhaitent et à présenter leur opinion sur tout point le concernant. Il est attendu qu'ils fassent le lien entre équipe enseignante et ensemble des parents d'élèves par l'intermédiaire du Conseil d'École qui leur souhaite la bienvenue. Ils sont invités systématiquement les 7 aux réunions, hors contexte COVID de restriction.

M. Prudent leur demande, ainsi qu'à la Municipalité, s'ils ont des questions à éventuellement inscrire au débat final voire même à traiter à ce stade-là, en plus des 3 questions lues qui ont été remises par mail à l'école par M. Million le 05.11.2023.

Mme Baribeau aborde la sortie RIE de rugby CP à CM2 : aura-t-elle lieu et, si non, est-ce que la séance piscine de ce V 10.11.2023 serait rétablie en remplacement ?

Il lui est répondu que la décision d'annuler la sortie venait d'être prise par les organisateurs pour raison de météo pluvieuse mais que la piscine ne pourrait être rétablie (délai trop court pour pouvoir obtenir un bus, ce qui a été du reste compliqué pour l'ensemble du cycle piscine avec 2 transporteurs différents pour se compléter cette année).

Le conseil débute ensuite par le 1^{er} point annoncé.

1) Bilan de la rentrée scolaire et constat d'effectifs 2023-2024 - Bilan des rencontres parents / enseignants et de la permanence pour les élections - Prévisions d'effectifs 2024-2025 et carte scolaire 2024

- L'école a fait sa rentrée de septembre avec 7 classes pour 10 enseignants, 2 ATSEM et 4 AESH le lundi 04 septembre 2023. L'école comptait 148 élèves à la rentrée. 18 PS étaient possiblement attendus, 13 sont finalement arrivés contre 16 départs de CM2 et quelques radiations pour cause de déménagement compensées par 8 autres arrivées hors PS. Depuis la rentrée, 2 élèves sont également arrivés (primo arrivants de langue maternelle étrangère).
- La répartition pédagogique est la suivante : 12 PS + 9 MS / 13 MS + 8 GS / 8 GS + 10 CP (soit 60 enfants en maternelle-CP) et 26 CE1 / 17 CE2 / 21 CM1 / 25 CM2 (soit 89 élémentaires).
- La rentrée des enfants de PS (Mme LOJKIEWIEZ) a été échelonnée sur 3 journées comme annoncé lors des admissions de mai à juillet 2023.
- Les 3 AESH de 2022-2023 ont été rejointes par 2 autres AESH à mi-temps à Lux (l'une d'elle n'a pu à ce jour effectuer sa rentrée). Elles accompagnent 11 enfants pour un encadrement hebdomadaire total de 92h40 (4 x 23h10).
- Cette rentrée, l'école a pu bénéficier de l'apport de 2 Jeunes Volontaires en Service Civique : Charlène COPONAT (principalement affectée en maternelle/CP et Gladie GUILLAUME pour les classes élémentaires de CE1 à CM2).
- Les APC débiteront la semaine du 13.11.2023 et seront organisées pour les familles volontaires pour les périodes 2 à 5 jusqu'à la mi-juin 2024, selon des critères établis en conseil des maîtres pour des phases de 4 à 8 semaines en général.
- L'assemblée générale a de nouveau été remplacée par la venue du directeur dans chaque réunion de classe, en début ou en fin, pour répondre à diverses questions de fonctionnement général et préciser quelques informations d'école. La préparation des élections a fait l'objet d'une permanence proposée le jeudi 28 septembre à partir de 16h30.

- Les enseignants et les parents en réunions de classe autour de la mi-septembre, en entretiens individuels et/ou réunion collective pour le rendu des évaluations nationales CP, CE1 et CM1 (par Mmes Assemat/Martone, Moine et Grandvoinet) puis en multiples rendez-vous particuliers si nécessaire depuis.

M. l'Inspecteur souligne le caractère plutôt faible des évaluations CM1 notamment en Mathématiques, pour cette première année de passation. Mme Grandvoinet reconnaît ce fait, prenant l'exemple du calcul mental et du délai très court pour y répondre.

Les évaluations CP et CE1 se sont normalement déroulées dans l'école, tout comme les restitutions aux parents.

- Le Conseil est informé que les élections ont vu 116 parents prendre part au vote sur 219 inscrits (53 % de participation), tous par correspondance. Les 99 suffrages exprimés ont été recueillis par la liste unique présentée (17 votes nuls ou blancs comptabilisés). Ces élections se sont tenues exclusivement par vote par correspondance.
- Les prévisions d'effectifs pour la rentrée 2024 (établies à partir des listes d'état civil fournies par les services municipaux) sont ensuite exposées : 150 enfants annoncés soit une hausse de 3 élèves par rapport aux effectifs à cette date (27 élèves attendus en PS rapprochés des 25 CM2 devant quitter Lux cette année), en intégrant les 2 nouvelles arrivées depuis septembre 2023.

2) Discussion puis adoption du règlement intérieur pour cette année scolaire

- Le Conseil est informé que le projet de règlement scolaire adressé par mail ne comporte qu'une mise à jour de date ainsi que la proposition d'offrir la possibilité d'apporter, pour un élève et sous conditions particulières, un téléphone portable lorsqu'il peut être amené à communiquer alors avec ses parents avant et/ou après l'école s'il est autonome. Ce téléphone est alors éteint par l'élève à son arrivée dans l'enceinte de l'école, placé où convenu avec son enseignant, pour être récupéré juste avant d'en ressortir.
- Le règlement intérieur est soumis au vote du Conseil : il est finalement adopté à l'unanimité avec les 2 modifications suggérées. Il sera distribué aux familles prochainement avec un accusé de lecture à dater, signer puis retourner à l'école.

3) Discussion et vote relatif à la proposition de dématérialisation du scrutin pour les élections de représentants de parents d'élèves à venir

M. Prudent informe l'assemblée que, par courrier daté du 15.09.2023 reçu le 21.09.2023, Madame la DASEN de Saône-et-Loire a proposé à chaque directeur d'école de recourir au vote des Représentants de parents d'élèves dès cette année scolaire par voie électronique après consultation du Conseil d'école.

Les délais étant trop courts pour ce faire et requérant l'appui financier de la mairie de Lux pour prise en charge des frais correspondants, l'école avait alors questionné M. le Maire qui avait précisé que cette solution ne pouvait être envisagée aussi bien techniquement que financièrement, surtout dans un délai si court.

Le Conseil est invité à échanger puis se prononcer par vote au sujet de cette solution alternative au vote à l'urne ou par correspondance pour les prochaines élections.

Il en ressort que le vote par correspondance donne satisfaction et reste approuvée, étant une solution à présent maîtrisée de tout parent. Un devis pour organisation d'un vote électronique pourra être demandé par la mairie, financeur de cette solution éventuelle, après avoir fait un nouveau point lors du conseil d'école du 3^e trimestre pour de plus amples détails d'ici là.

4) Présentation du programme PHARe (lutte contre le harcèlement à l'école)

Les membres du conseil ont été informés de ce programme par la plaquette pdf jointe au mail d'invitation à cette réunion. Ils échangent au sujet des informations générales contenues dans cette synthèse, des objectifs et modalités correspondant à ce projet national :

- Le programme de lutte contre le harcèlement à l'école, PHARe, en cours de généralisation depuis 2021, est un plan global de prévention et de traitement des situations de harcèlement.
- L'expérimentation a montré que l'ensemble de la communauté éducative se mobilise avec des effets très positifs sur le climat scolaire, la sécurisation du cadre éducatif et l'implication des élèves.
- **PHARe repose sur la mobilisation des équipes éducatives et des élèves :**
 - **une "équipe ressource"** (5 par collège, 5 par circonscription du premier degré) chargée de mettre en œuvre le protocole de prise en charge des situations de harcèlement dans chaque circonscription du 1^{er} degré et dans chaque établissement du 2^d degré, dans toutes les académies.
 - **une "équipe programme"** qui organise dans chaque établissement 10 h / an d'apprentissage dont bénéficient tous les élèves du CP à la terminale, sur la prévention du harcèlement et le développement des compétences psychosociales.
 - **des élèves ambassadeurs** de la lutte contre le harcèlement sont formés dans le 2^d degré. PHARe prévoit en outre la participation des élèves à trois temps forts de prévention au cours de l'année scolaire et l'organisation d'ateliers de sensibilisation à l'attention des familles.

M. l'Inspecteur détaille 3 points sur ce programme PHARe.

Suite à l'annonce du Ministre Atal durant les vacances de Toussaint, une enquête va concerner l'ensemble des CE2-CM1-CM2 d'ici le 15 novembre pour évaluer par une grille d'auto-évaluation si les enfants sont susceptibles d'être victimes de harcèlement scolaire.

Un point est fait sur cette grille avec la possibilité, pour l'équipe enseignante, de s'en approprier les modalités de remplissage.

5) Suivi des demandes de travaux et aménagements 2023

- L'équipe enseignante refait un point sur l'aménagement des 2 cours d'école qui se poursuit et fait déjà l'objet de prolongements possibles :
 - ✓ En maternelle : la nouvelle structure (budget 2023) a été installée sur les congés d'été avec remplacement des dalles amortissantes vétustes par une zone amortissante en matériau meuble. Un retraçage des lignes (piste cyclable) est sollicité par l'école dans les prochains mois, après concertation entre enseignants (projet cycle) puis avec les ST de Lux. Cette structure plaît bien aux enfants, est très utilisée puisque multi activités. La demande d'étude de fabrication de bacs de jardin surélevés (classes de PS, MS-GS, CE1 ...) est rappelée également pour les prochains mois, à placer dans l'herbe vers l'entrée PS-MS, en bordure du chemin reliant les 2 bâtiments.
 - ✓ En élémentaire : de nouveaux aménagements sont en cours de réflexion (puis avec les ST) pour voir la capacité d'accueil de vélos et trottinettes doublée (cf conseil d'école de juin 2023) et également pour la poursuite les aménagements de la cour (jeux d'élevation et de motricité, bac à sable, petit terrain de badminton/volley).
 - L'école, plusieurs mois avant la prochaine discussion budgétaire 2024, sollicite de la mairie d'étudier :
 - ✓ le changement d'un vidéoprojecteur (classe de CE1) puisque réellement devenu obsolète.
 - ✓ pour juguler les températures de printemps et septembre dépassant quotidiennement 30 degrés dans les salles, l'installation de climatisations pour les 3 salles Sud (classe GS-CP, MS-GS et salle de repos MS) et la salle de sieste PS dans un premier temps, de pair avec une solution d'occultation permanente des vitres Est du bâtiment au niveau du couloir MS-GS et GS-CP (de type pergola ou stores lamellés extérieurs comme côté cour). Dans un second temps, la classe de PS pourrait être également équipée d'une climatisation : il serait bon de la prévoir réversible puisque cette classe reste froide le temps de l'hiver.
- M. le Maire évoque ensuite :
- ✓ les besoins éventuels de changement de mobilier scolaire. Il est convenu que les enseignants reviendront le plus tôt possible vers la mairie pour faire part des besoins prioritaires.
 - ✓ l'option prise de replanifier des travaux dans les classes à commencer par celle de CE2 (classe créée en 2019 à la place de l'ancienne salle de garderie périscolaire)
 - ✓ la réfection structurante du parking en fin d'année (sinon 2024) avec un renforcement de la sécurité pour les piétons.

6) Rappels du Projet d'école / Actions prévues pour 2023-2024 - Projet Socle Numérique des Ecoles (SNE) sur l'année scolaire 2023-2024 - Stages de réussite

Le projet d'école débuté depuis 2 années scolaires va voir l'amplification des activités numériques ces périodes 2 à 5 (notamment grâce à l'apport des 2 personnels JVSC). L'année scolaire doit se terminer début juillet par l'entrée en vigueur du site internet de l'école dont la trame a déjà été formalisée avec l'ERUN de Chalon 1, spécialiste de la question audio-visuelle et informatique.

Les actions d'échanges autour du livre (CE2 avec maternels), les cycles sportifs, les domaines traitant du vivre ensemble et du mieux-être des élèves ainsi que la poursuite du parcours culturel sur les 8 sections sont, entre autres, développés cette année.

En outre, M. Prudent dresse un bref état de la mise en place de Pactes enseignants pour l'année scolaire en cours : une revalorisation liée à l'exercice de nouvelles missions, dite "Pacte", est proposée aux enseignants qui souhaitent se porter volontaires pour s'engager dans des missions nouvelles hors de leur temps scolaire.

Objectif : contribuer à l'amélioration du service rendu aux élèves et à leurs familles, avec, en contrepartie de chaque pacte signé, une rémunération supplémentaire perçue par les enseignants volontaires.

a) Mission prioritaire : l'accompagnement des élèves de 6^e

Mme Assemat et M. Prudent encadreront 18 heures de soutien ou d'approfondissement en français ou en mathématiques.

b) Activités pédagogiques en présence d'élèves pour 24 h / an

Mme Lopez et M. Prudent organiseront des stages de réussite et des stages dans le cadre des vacances apprenantes (principalement Toussaint et juillet-août) : 1 stage C2 à la Toussaint (Mme Lopez), 1 stage C3 en février (M. Prudent), 1 stage C2 + 1 stage C3 durant l'été 2024 (respectivement Mme Lopez et M. Prudent).

c) Missions forfaitaires pour la conduite de projets

Coordination et mise en œuvre de projets pédagogiques innovants dans le cadre du CNR (« Notre école, faisons-la ensemble ») : 1 mission (M. Prudent) qui va cette période 2 permettre d'entamer la consultation des partenaires de l'école pour établir un projet pluriannuel destiné à favoriser le mieux-être et la motivation des élèves (domaine du vivre ensemble).

7) Bilan de la Coopérative Scolaire 2022-2023 – Etat des dépenses 2023-2024 au 07.11.2023

- M. Prudent, mandataire de la Coopérative scolaire de l'école de Lux fait état du bilan annuel de la Coopérative scolaire :
 - Solde global de 5.506,86 € au 31.08.2023 : exercice excédentaire de 433,19 € (charges de 9 049,01 € / recettes de 9 482,20 €) / Colonne collective : + 2.775,47 € et 7 colonnes de classe pour 2.731,39 € (de 228 € à 492 €)
 - Subventionnement municipal 2023 de 549,50 € et de l'APE « Les Lux'tins » pour 2.000 € de subvention annuelle

- Activités éducatives (en classe et en sortie) pour 4.616,78 € et acquisition de biens durables pour 1.423,40 €
- 2 sessions de vente de photos scolaires pour 977 €
- Adhésions - frais généraux (assurance, frais bancaires, adhésions OCCE 71 ...) pour + 646,87 €
- La situation provisoire au 07.11.2023 pour l'exercice en cours est détaillée :
 - le solde provisoire s'établit à 4.697,99 € (partie collective) et est de + 248 € à + 592 € pour les colonnes propres aux 7 classes pour leurs dépenses annuelles courantes
 - un solde prévisionnel au 31.08.2024 de + 3.500 € est visé pour la partie collective en comptant sur une subvention annuelle 2024 de la mairie de 514,50 € et pour des projets-sorties consommant 2.000 € (en plus de 3.000 € pris sur l'enveloppe Crédits 2024 de la mairie).

8) Activités éducatives du 1^{er} trimestre - Perspectives pour la fin 2023 et le 2nd trimestre 2023-2024

- Les enseignants présentent les projets qui ont rythmé ce dernier trimestre de l'année scolaire :
 - 3 sessions de stages de réussite ont été organisées cet été : par A. Lopez en cycle 2 du 10 au 13 juillet et du 28 au 31 août 2023 inclus, par J. Prudent en cycle 3 du 21 au 25 août 2023 inclus, toutes les 3 dans la classe de CM2.
 - Projet Licht musical et interactif de 1h20 présenté aux CM1 et CM2 (salle d'évolution maternelle) le V 15.09.2023, cofinancé par les communes de Plaine Sud - Gratuit pour l'école
 - Les classes de PS-MS et MS-GS ont mené plusieurs activités qui ont bien plu aux enfants dans différents domaines sur 3 jours autour du thème de la pomme (semaine du goût).
 - Spectacle « Mômman » du Conservatoire de Chalon présenté aux classes de PS-MS, MS-GS et GS-CP le J 12.10.2023 (salle motricité) - Coût coopérative scolaire : 3 € / élève.
 - Cycle rugby par le Rugby Club Tango et les Inspections de Chalon1&2, pour les 5 classes du CP au CM2 durant 6 séances en période 1 : bilan positif pour cette action gratuite pour l'école, activités et encadrement de qualité
 - Les élèves du CP au CM2 devaient se rendre le V 10 novembre (11h40 à 16h30) au stade Léo Lagrange de Chalon pour une rencontre de rugby après le cycle à Lux finalement annulée pour cause de météo pluvieuse.
 - Cycle piscine pour les CP-CE2-CM2 du L 06 au V 17.11.2023 en matinée - Coût : 612 € pour 7 trajets dans 1 grand bus
 - Activités USEP durant le temps scolaire pour la classe de CE2 de M. Chamfroy avec création d'une association locale pour bénéficier des matériels et activités/rencontres proposées par l'USEP 71. L'adhésion de quelques € par élève (prise sur la Coopérative de classe) est rentabilisée dès la 1^{ère} rencontre (participation départementale pour le bus).

9) Questions diverses présentées et inscrites en début de conseil

Question de parents d'élèves :

- 1) *Cette année certaines réunions de rentrée (GS/CP & CM2) avaient lieu à 17h. Afin de permettre à une majorité de parents d'être présente, serait-il possible de ne plus organiser de réunion de rentrée avant au moins 17h30 ? Mme Martone puis M. Prudent prennent note, pour l'année prochaine, de cette remarque davantage de principe. En effet, la seule famille de GS-CP ayant indiqué le problème de l'horaire a pu être reçue en rendez-vous particulier tandis que celle empêchée pour le CM2, la seule signalée à M. Prudent, l'était pour raison de date.*
- 2) *Il semblerait que la prise en charge des élèves de GS/CP par Mmes MARTONE et ASSEMAT ait été complétée par Mmes LOJKIEWIEZ et ANGST ainsi que par M. JARLAN. Serait-il possible de connaître le planning hebdomadaire des intervenants de cette classe ? Par ailleurs, des modalités de transmission particulières ont-elles été mises en place entre les différents intervenants pour assurer la continuité pédagogique ? Ces prises en charge, mises en place au 1^{er} octobre chaque année, durent environ 40 mn quotidiennement et font part d'échanges avant chacune d'elles (ou pour une série de séances) entre les enseignantes de GS-CP et Mmes Lojkiewiez + Angst. Ainsi, il est précisé qu'elles plaquent toutes aux besoins précis définis en fonction des activités menées dans la classe chaque semaine de mise en place de ces décloisonnements.*
- 3) *La dernière question concerne le nouveau portail périscolaire iNoé, elle s'adresse donc à la mairie : Mme BARIBEAU avait signalé courant septembre que le portail n'était pas adapté aux smartphones, ce qui pose problème à tous ceux qui n'ont pas d'autres moyens d'accès à internet ou à ceux qui souhaitent faire leurs réservations par ce biais. Quand est-ce que ce problème sera corrigé ? M. le Maire indique que ces informations seront relayées à la plateforme de l'application. Il ressort que les difficultés parfois rencontrées lors d'une utilisation sur smartphone ne concernent pas tous les usagers.*

L'ordre du jour étant épuisé, et en l'absence de nouvelle demande d'intervention ou question, la séance est levée.

L'ensemble des membres du conseil est ensuite invité, pour terminer la réunion, à partager le verre de l'amitié offert par l'école.

Clôture du conseil d'école à : 20h10

***Le Secrétaire de séance,
M. Alotte***

Remerciements finaux.

***Le Président de séance,
M. Julien PRUDENT***

Projets et sorties scolaires 2023-2024 :
Etat provisoire des dépenses au 07.11.2023

Sur Coopérative scolaire 2023-2024		Sur crédits mairie 2024	
Solde au 14.11.2023 (collectif)	+ 2.775 €	Provisionnés pour Projets culturels & Transports (30 € / eft / an x 147 efts)	+ 4.410 €
Chaque classe a reçu 150 € pour ses dépenses annuelles	(- 1.050 €)	Transports réservés pour 2 bus cycle piscine CP-CE2-CM2 fin 2024 Coût : 8 A-R x 2 x 80 € = 1.280 €	(1.280 €)
Chaque classe a reçu 45 € pour ses abonnements/achats de livres annuels	(- 315 €)		
Adhésions - (OCCE 71 + assurance)	+ 576 €		
Vente photos individuelles + groupes	+ 800 €		
Subvention annuelle APE pour 2023/2024	+ 2.200 €		
Subvention annuelle mairie pour 2024	+ 514,50 €		
Disponible sur la Coopérative scolaire pour les projets et sorties scolaires (après subventions et ventes)	- 2.000 € (A)	Disponible sur les crédits mairie 2024 (transports piscine provisionnés)	- 3.130 € (B)
Solde visé au 31.08.2024 (collectif)	+ 3.500 €	Solde visé au 31.12.2024 (collectif)	+ 0 €

1/ Proposition au Conseil des Maîtres début d'année (Ma 14.11.2023) :

En conclusion, suite au versement par l'APE de 2.200 € (A) à la Coopérative scolaire pour l'année scolaire, l'enveloppe des projets et sorties scolaires 2023-2024 pouvait s'élever à **[(A) + (B)] = 5.130 € soit environ 7 x 732 €.**

2/ Bilan financier des projets pédagogiques (au 07.11.2023) :

a/ Projet spectacle Mômman 12/10/2023 (conservatoire Chalon PS à GS)

0 € (138 € pris sur les 3 classes coopératives concernées)

b/ Projet RIE Rugby 10/11/2023 (Tango Chalon et IEN Chalon 1&2 GS à CM2)

0 € (annulé)

En conclusion, le solde de l'enveloppe des projets et sorties scolaires 2023-2024 s'élève approximativement à : 5.130 €, somme partagée entre collectif de la Coopérative scolaire et collectif des crédits mairie 2024

(C) + (D) + (E) + (F) + (G) + (H) + (I) + (J) = € soit environ 7 x €.

A facturer Mairie (projets 2024) : 3.310 €

A facturer Coopérative Scolaire 2023 - 2024 : 2.000 €

Solde Coopérative Scolaire projeté au 31.08.2024 = + 3.500 €.